

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 5 décembre 2023

### LANCEMENT FRANCE 2030 GUADELOUPE

France 2030 régionalisé prolonge l'action déployée conjointement par l'État et la Région dans le cadre du PIA3-régionalisé afin de renforcer les dispositifs existants et de compléter la palette d'outils de financement en faveur des entreprises de la Région Guadeloupe.

France 2030 au niveau national, ce sont environ 500 millions d'euros dédiés au financement de projets innovants dans son volet régionalisé pérennisant le fort partenariat entre l'État et les régions. France 2030 est fondé sur des priorités régionales présentées dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), ainsi que le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

**Pour ce faire, la collectivité régionale apporte son soutien, à parité avec l'État afin de favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises du territoire.**

Dans son volet régionalisé France 2030, trois appels à projets sont lancés depuis le 4 décembre par Bpifrance, opérateur du programme pour le compte de la Région Guadeloupe et de l'État français :

➔ **Appel à projet 1 : « projets d'innovation » doté de 2 185 645 €**

Cette action «projet d'innovation en Région Guadeloupe» est destinée aux TPE, PME et ETI du territoire qui portent un projet innovant à forte valeur ajoutée sur le territoire, à des stades de faisabilité, de R&D, de développement expérimental et de pré-industrialisation de nouveaux produits, services et procédés... (dont l'innovation non technologique).

Les projets sélectionnés reçoivent une aide financière sous forme de subvention et ou avance récupérable, comprise entre 50 000 € et 200 000 € maximum par projet. Le taux d'intervention n'excède pas 50% des dépenses éligibles.

Cet appel à projets vise à soutenir 2 typologies de projets :

- ➔ Des projets en phase de «faisabilité» (soutenus sous forme de subventions)
- ➔ Des projets en phase de «développement et pré-industrialisation» (soutenus sous forme des avances récupérables).

**L'appel à projets «projets d'innovation en Région Guadeloupe» est ouvert à compter du 4 décembre avec un relevé tous les 3 mois, dans la limite des crédits disponibles.**

➔ **Appel à projet 2 : « amélioration et transformation de filières » doté de 1 809 858 €**

L'État et la Région Guadeloupe ont fait de l'innovation et de la structuration des filières un de leurs axes forts en faveur du développement économique régional, le maintien et la création d'emplois durables et qualifiés sur le territoire régional passant notamment par l'accélération de la dynamique d'innovation des entreprises.

Les projets soutenus par cette action doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière stratégique régionale et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière.

Les projets peuvent notamment prendre la forme de :

- Création d'unités industrielles partagées permettant à des entreprises d'une même filière s'inscrivant dans une stratégie globale de mutualiser leurs investissements pour participer activement à la stratégie de la filière ou de bénéficier d'un accès à des moyens ouverts ;
- Mise en commun de compétences techniques permettant aux entreprises d'une même filière de mutualiser leurs travaux de recherche et développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, des tests et de tous autres travaux leur permettant d'améliorer collectivement leur compétitivité ;
- Mise en place d'outils collaboratifs permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière ou un sous-secteur d'une filière, de partager des outils à vocation non technologique dans des domaines aussi variés que la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, les ressources humaines, le design, le marketing, l'économie circulaire, l'écologie industrielle, ... avec un plan d'affaires dédié.
- Mise en place de plates-formes technologiques mutualisées, de démonstrateurs, de plates-formes d'accélération pour l'industrie du futur, dès lors qu'ils démontrent un véritable modèle économique et qu'ils intègrent un plan d'affaires dédié

Le montant minimum cumulé des aides accordées pour les deux composantes (subventions et avances récupérables) est de 200 000 € avec un taux maximum de 50% des dépenses éligibles.

**L'appel à projets «projets Guadeloupe Filières» est ouvert à compter du 4 décembre avec un relevé tous les 6 mois, dans la limite des crédits disponibles.**

➔ **Appel à projet 3 : « projets collaboratifs / I-Démo Régionalisé » doté de 2 000 000 €**

Le volet régionalisé France 2030 comprend un axe dit «Projets collaboratifs de recherche et développement – i-Démo régionalisé» qui vise à soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement, avec pour objectif de renforcer les positions des acteurs industriels et de services sur les marchés porteurs afin de conforter ou de constituer, autour de leaders, donneurs d'ordres ou offreurs de nouveaux produits ou services innovants et à haute valeur ajoutée, un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises.

Cette action «projets collaboratifs / I-Démo Régionalisé en Région Guadeloupe» se traduit par un appel à projets ouvert à l'attention d'un consortium composé d'au moins d'une TPE, PME ou une ETI et d'un partenaire de recherche.

L'assiette des dépenses à engager dans le cadre des travaux présentés est comprise entre 1M€ et 4 M€ par projet.

**L'appel à projets «projets collaboratifs / I -Démo Régionalisé» est ouvert à compter du 4 décembre avec des relevés les 24 avril et 29 octobre 2024, puis les 28 avril et 28 octobre 2025, dans la limite des crédits disponibles.**

Toutes les informations sur <https://france2030.regionguadeloupe.fr>

Pour toute question complémentaire

**Correspondant État**

Marie-Lise MARCEL-ROCHE : [marie-lise.marcel-roche@deets.gouv.fr](mailto:marie-lise.marcel-roche@deets.gouv.fr)

Philippe POGGI : [philippe.poggi@ac-guadeloupe.fr](mailto:philippe.poggi@ac-guadeloupe.fr)

**Correspondant Conseil régional**

Kelly DECORDE : [kelly.decorde@regionguadeloupe.fr](mailto:kelly.decorde@regionguadeloupe.fr)

**Contact presse**

Préfecture de Guadeloupe : [communication@guadeloupe.gouv.fr](mailto:communication@guadeloupe.gouv.fr)

Conseil régional de Guadeloupe : [karel.clotaire@regionguadeloupe.fr](mailto:karel.clotaire@regionguadeloupe.fr)